



Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI,
Secrétaire Générale des ministères économiques et financiers

Objet : Lettre ouverte

Montreuil, le 28 février 2020

Madame la Secrétaire Générale,

Depuis début décembre nous traversons une période singulière dans notre pays.

Singulière de par un conflit social rassemblant dans un combat commun l'ensemble des salariés quel que soit leur statut.

Mais en cette même période, au sein de notre ministère, une singularité s'y est ajoutée : une pratique inédite du dialogue social.

Ainsi, la CGT, avec d'autres organisations syndicales, a demandé (et souvent obtenu) le report des réunions institutionnelles pendant le conflit.

Pour la CGT, il est clair que dans un moment de conflit majeur, notre choix concernant les instances de dialogue social, n'est pas entre siéger ou demander le report de la réunion mais entre boycotter ou demander le report des instances.

Dans la période, nous avons choisi de demander le report, afin, de notre point de vue de maintenir les fils du dialogue.

Résultat : vous décidez de re-convoquer un Comité Technique Ministériel un jour de grève et de manifestation (alors même que la CGT avait participé aux groupes de travail préparatoires).

Résultat : alors que nous obtenons, en intersyndicale, lors d'un groupe de travail ministériel l'acceptation du report d'une réunion technique, celle-ci se tient quand même, sans que nous en soyons informés.

Résultat : alors que nous demandons en intersyndical quatre à six semaines pour pouvoir nous positionner en interne sur la signature ou non du nouveau plan égalité ministériel, vous nous accordez royalement dix jours.

La CGT, madame la secrétaire générale, n'est pas une organisation jupitérienne, nous avons à cœur de faire vivre la démocratie et cela demande du temps.

Vous vous refusez à ouvrir des négociations, alors que nous vous avons fait des propositions sur des sujets de fond. Cela nous contraint à n'aborder que partiellement ces sujets dans le cadre des conséquences des

restructurations en cours.

De plus, la Loi de Transformation de la Fonction Publique impacte d'ores et déjà les agents sous votre responsabilité, certaines dispositions sont à mettre en œuvre alors même que les textes d'applications manquent.

Messieurs les ministres Darmanin et Dussopt avaient donné leur accord sur un cadrage ministériel s'agissant par exemple, du dispositif de rupture conventionnelle. Où en sommes-nous des discussions sur ce thème ?

Vous portez, madame la Secrétaire générale, la responsabilité d'une dégradation des conditions du dialogue social, inédite dans ce ministère.

Comment imaginer dans un tel contexte des échanges en réunion bilatérale informelle ?

La CGT participe au dialogue, ces dernières semaines nous avons siégé dans plusieurs réunions institutionnelles, vous auriez pu, à ces occasions, échanger directement avec la CGT Finances ; malheureusement, vous ne participez pas aux instances de dialogue sociale.

Nous tenons donc à vous informer que la CGT ne se rendra qu'à des rencontres formelles et multilatérales.

Je vous prie de recevoir, Mme la Secrétaire Générale mes respectueuses salutations.



Alexandre Derigny
Secrétaire général de la fédération des Finances CGT